Envoyé en préfecture le 26/09/2025
Reçu en préfecture le 26/09/2025
Publié le 26/09/2025
ID : 081-218103257-20250924-DELIB_39_2025-DE

DELIB 39-2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES
Séance du 24 septembre 2025 à 19h00

Nombre de membres
Afférents au Conseil : 11
En exercice :19
Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 19/09/2025
Date d'affichage : 19/09/2025

L'an deux mille vingt et cinq et les vingt-quatre septembres à 19h03, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNE, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Elisa LEMONNIER, sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

Présents : Mesdames Arlette GLORIA, Isabelle DE VIVIES et Marie-France ALRIC
Et Messieurs Alain VEUILLET, Rodolphe DUCAMP, Daniel MONTAGNE, Frédéric MAIXANDEAU, Jean-Michel MAUREL, Claudian BRUN, Joseph BRAMARDI et François MONTAGNE

Excusés : Mme Marie-Rose LADOWICHT pouvoir à M. Alain VEUILLET, Mme Myriam MADAULE pouvoir à M. Joseph BRAMARDI, Mme Françoise BARBERI pouvoir à M. Rodolphe DUCAMP, M. Paul SALVAN pouvoir à Mme Arlette GLORIA, Mme Blandine TESTE pouvoir à M. Claudian BRUN

Absents : Mme Marie-Pascale PRADES, Mme Sylvie CALAS, Mme Maud FLAMANT

Secrétaire de séance : M. François MONTAGNE

M. le maire annonce que si des questions arrivent pendant la séance, une réponse leur sera apportée lors du prochain conseil municipal. Il rappelle qu'il convient de mettre sur le mode silencieux les téléphones portables afin que la séance ne soit pas perturbée par des sonneries.

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, M. le maire propose de voter à main levée
Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Je rappelle que l'ensemble des sujets traités et des décisions du maire sont préparées lors des réunions hebdomadaires avec les personnes présentes qui ont déclarés vouloir participer à la vie communale en juillet 2020.

Objet de la délibération : **DELIBERATION AVIS PROJET AGRIVOLTAÏQUE**

M. le Maire rappelle au conseil qu'avec les convocations a été transmis une note de synthèse sur le projet agrivoltaïque sur la commune, parcelle ZH 272 au lieu dit Travers des Bessous

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la société R&S souhaite étudier la faisabilité d'un projet agrivoltaïque sur la commune et en assurer le développement si cette faisabilité est avérée ;

Il demande au conseil municipal, de bien vouloir donner son avis:
- Par rapport à l'étude de faisabilité et à la demande de l'autorisation d'urbanisme pour l'installation d'un projet agrivoltaïque sur la commune de Viviers-lès-Montagnes par R&S ;
- Pour proposer au Comité Régional de l'Energie d'intégrer le projet photovoltaïque dans sa zone d'accélération des énergies renouvelables (ZAER)
- De bien vouloir autoriser le Maire, à signer les pièces à intervenir dans le cadre de la mise en application de la présente délibération.

Mme Marie-France ALRIC et Monsieur Daniel MONTAGNE ne souhaitent pas prendre part au vote

Pour : 9 **Contre : 0** **Abstention : 5**

Fait en séance les jour, mois et an susdits.
Le Maire, Alain VEUILLET

Envoyé en préfecture le 26/09/2025
Reçu en préfecture le 26/09/2025
Publié le 26/09/2025
ID : 081-218103257-20250924-DELIB_39_2025-DE

Le secrétaire de séance
François MONTAGNE